



Diminution de la pension alimentaire

Par **benedicte5r_old**, le **28/06/2007** à **16:11**

Séparé depuis 2000, nous avons un jugement qui a fixé le montant de la pension alimentaire (d'un accord commun à l'époque) l'an dernier mon ex a demandé une diminution de la pension alimentaire, ça a été jugé en décembre, elle lui a été refusé, j'ai déménagé pour un nouveau travail en avril et la j'ai reçu une convocation pour le tribunal de mon ancienne ville pour une diminution de la pension encore!! je suis convoquée en août!

plusieurs questions: puis-je faire transférer cette convocation au tribunal le plus proche de ma nouvelle adresse? si oui comment fait-on?

puis-je faire refuser cette nouvelle demande car sa situation n'a pas changé!

de plus je n'ai pas les moyens de payer un avocat que j'ai déjà payé l'an dernier et n'ai pas le droit à l'aide juridictionnelle je veux donc me défendre seule mais j'aimerais savoir ce que je dois présenter et à quelle date exactement. je sais que je dois présenter les pièces à mon avocat minimum 15 jours avant l'audience mais dois-je lui présenter une plaidoirie?

merci de vos réponses